

xxxx-xxxxxxxx	0537407021	2021	EUR	22.18.16	m08-f	xx/xx/xxxx	12		M-ASBL 1
---------------	------------	------	-----	----------	-------	------------	----	--	----------

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **War-Affected people's Association International**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Rue de Rixensart

N° : 22

Boîte :

Code postal : 1332

Commune : Genvai

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Brabant wallon

Adresse Internet : www.wapainternational.org

Adresse e-mail : wapa@wapainternational.org

Numéro d'entreprise

0537.407.021

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

02-11-2020

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

10-05-2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

Exercice précédent du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-ASBL 6.1.1, M-ASBL 6.1.3, M-ASBL 6.2, M-ASBL 6.3, M-ASBL 7

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

JOOS Christopher

Dirigeant d'entreprise
Avenue Emile Hecq 19
1474 Ways
BELGIQUE

RAES Alain

Directeur
8 Nassim Hill unit 05/07 unit 05/07
SINGAPOUR

LETOR Benoît

Directeur
Avenue Gevaert 131
1332 Genvai
BELGIQUE

LETOR Marie

coopérante
Rue Jacobs 134
1040 Etterbeek
BELGIQUE

GAILLY Marjolaine

Directeur
Drève de l'infantes 22
1410 Waterloo
BELGIQUE

CRANENBROUCK Véronique

Employée
rue de la Vénerie 23
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

DEBRY Yves

Directeur
Avenue Ripont 22
1330 Rixensart
BELGIQUE

C2 réviseurs et associés (BE0759)

0823708657
Avenue de la Vecquée 14
5000 Namur
BELGIQUE

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.999</u>	<u>1.431</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.999	1.431
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.999	1.431
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>129.858</u>	<u>103.297</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.467	2.115
Stocks		30/36	1.467	2.115
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	54.353	11.637
Créances commerciales		40	22.454	5.415
Autres créances		41	31.899	6.222
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	72.136	81.180
Comptes de régularisation		490/1	1.902	8.366
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	131.857	104.728

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>83.936</u>	<u>71.685</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves		13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	83.936	71.685
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>47.921</u>	<u>33.043</u>
Dettes à plus d'un an		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	37.143	24.341
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	27.924	13.479
Fournisseurs		440/4	27.924	13.479
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	9.219	10.862
Impôts		450/3	1.805	457
Rémunérations et charges sociales		454/9	7.414	10.405
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3	10.778	8.702
TOTAL DU PASSIF		10/49	131.857	104.728

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)	9900	120.296	119.732
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73	359.772	235.187
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	239.476	115.455
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	105.904	86.848
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	613	407
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	13.779	32.477
Produits financiers		75/76B	891	757
Produits financiers récurrents		75	891	757
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	2.419	2.314
Charges financières récurrentes		65	2.419	2.314
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	12.251	30.959
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	12.251	30.959
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	12.251	30.959

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter
 Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter
 Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves

Affectation aux fonds affectés et autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	83.936	71.685
(+)/(-)	(9905)	12.251	30.959
(+)/(-)	14P	71.685	40.726
	791		
	691		
(+)/(-)	(14)	83.936	71.685

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	4.065
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.181	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	5.246	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	2.634
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	613	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	3.247	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>1.999</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349		

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en	3P. Total (T) ou total en
	(exercice)	(exercice)	équivalents temps plein (ETP) (exercice)	équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	100	2,2	1,9	3,6
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.772	2.604	6.376
Frais de personnel	102	62.119	43.784	105.903
				86.848

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	3	2	4,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3	1	3,7
Contrat à durée déterminée	111		1	0,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	3	2	4,3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	3	2	4,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3	2	4,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	1	1,6
305		1	0,9

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

- dont coût brut directement lié aux formations
- dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
- dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	5
5802		5812	10
5803		5813	325
58031		58131	
58032		58132	325
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les présentes règles d'évaluation ont été déterminées par le Conseil d'Administration 24/10/2020. Principes généraux :

- Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'AR portant sur l'exécution du Code des sociétés et des associations.
- L'association a déterminé ses règles d'évaluation spécifiques, en fonction des caractéristiques propres à la nature de ses activités
- Toute modification des règles d'évaluation doit être approuvée par le CA.
- Chaque année, le CA doit apprécier la continuité et ce, pour une durée minimale de 12 mois. Ces règles d'évaluation sont établies dans l'hypothèse de continuité.
- Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.
- Le résultat de l'exercice est reporté sur décision du Conseil d'Administration et approbation de l'Assemblée Générale.

1. ÉVALUATION DES ACTIFS :

Sans préjudice de l'application des règles d'évaluation mentionnées ci-après, les éléments de l'actif sont évalués individuellement à leur valeur d'acquisition et sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

a. Actifs immobilisés :

- Les actifs immobilisés sont enregistrés à leur prix d'acquisition et appartiennent tous à l'association en pleine propriété#?.
- Les avoirs sont évalués à hauteur de la somme de la valeur des contreparties et des dépenses affectées à l'acquisition. Ainsi, les avoirs sont repris dans l'inventaire et dans les comptes annuels à la valeur qui correspond à la valeur des contreparties fournies par l'association en vue de l'acquisition[1].
- Les actifs immobilisés sont amortis selon les règles suivantes :
- * Les amortissements sont calculés par annuité complète pour autant que ce soit permis par la loi compte tenu de la taille de l'association.
- * Amortissement selon système linéaire au pourcentage indiqué sur la valeur d'acquisition comme défini dans le schéma ci-dessous :
- * Taux :
- Mobilier & matériel informatique neuf : 20% (5ans)
- Mobilier & matériel informatique d'occasion : 33% ou 25% dépendant de l'âge du bien
- * Les amortissements actés sur les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps ne peuvent faire l'objet d'une reprise que si, à raison de modifications des circonstances économiques ou technologiques, le plan d'amortissement antérieurement pratiqué s'avère avoir été trop rapide.
- Les garanties et cautions versées en numéraires sont évaluées à leur valeur nominale.

b. Actifs circulants :

- Les stocks : les marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode d'individualisation du prix de chaque élément. Des réductions de valeur peuvent être actées pour tenir compte de leur valeur de marché.
- Les créances sont valorisées à leur valeur normale et font l'objet de réduction de valeur en fonction du degré d'incertitude de leur recouvrement. (Les créances en devises étrangères sont réévaluées en fonction des taux disponibles au 31/12 de l'année concernée.)
- Les subsides et autres produits à recevoir sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains, et le cas échéant la convention signée et qu'ils portent sur la période clôturée ou antérieure.
- Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale, les valeurs en monnaie étrangère sont reprises au taux d'acquisition.

c. Matériel mis gratuitement mis à disposition

- L'association bénéficie gratuitement de matériel payé par des tiers (matériel événements, mise à disposition de locaux,...). Il n'y a pas d'obligation d'exprimer ces biens en investissements en comptabilité. Il n'a également pas d'obligation concernant l'expression des produits/recettes de l'utilisation gratuite de ces éléments.

d. Comptes de régularisation (actif) :

- Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et des revenus acquis ; ils sont comptabilisés soit au montant nominal du prorata des charges déjà payées/facturées mais qui affèrent à l'exercices suivant ; soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

e. Comptabilisation des subsides (reconnaissance des produits) :

- L'association ne reconnaît les subsides de fonctionnement qu'à partir du moment où ils sont certains. Ils sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains, et, le cas échéant, la convention signée, et qu'ils portent sur la période clôturée ou une période antérieure. Les produits afférents à deux exercices sont reportés pour la quote-part relative à l'exercice suivant. Il en résulte que la partie du subside non utilisée (car non dépensée) durant l'exercice sera considérée comme un produit a# reporter en année X+1 ou à rembourser si le contrat de subventions est arrivé à échéance et ce, en fonction des modalités décrites dans les contrats signés avec les bailleurs.
- Chaque document de subvention est archivé et sert de PJ pour l'écriture comptable en question.

Reconnaissance des créances sur les dons :

- On reconnaît une créance à date de la signature de l'engagement de don par le tiers ou à défaut à la date de l'obtention du versement.
- L'association ne reconnaît les dons qu'à partir du moment où ils sont certains. Ils sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains. Les produits afférents à deux exercices sont reportés pour la quote-part relative à l'exercice suivant.

Reconnaissance des recettes sur les dons :

- soit le don est « dédié » et ils sont pris au résultat au fur et à mesure de la dépense effective affectée
- soit don « général » sont repris en totalité en produits (à la réception ou à la convention)

f. Réévaluation des postes en devises A la date de clôture, tous les postes en devises sont réévalués en euro sur base d'un taux de change obtenu. Le taux de change pratiqué est celui en vigueur au moment du versement.

g. Réduction de valeur :

Immobilisations corporelles :

- Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Créances à plus d'un an et à un an au plus :

- Les créances à plus d'un an et à un an au plus qui ne sont pas reprises dans les « Immobilisations financières », font l'objet de réductions de valeur si :
- * leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis,
- * leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Stocks :

- Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les stocks de marchandises pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Valeurs disponibles :

- Des réductions de valeur sont actées sur les valeurs disponibles lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

2. ÉVALUATION DES PASSIFS :

a. Provisions :

- Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des charges ou des pertes nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant

b. Dettes :

Les dettes sont actées à leur valeur nominale.

- Dettes à plus d'un an : le passif ne comporte pas de dette a# long terme non productive d'intérêts ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible
- Les dettes en devises étrangères sont réévaluées en fonction des taux disponibles à la date de clôture de l'année concernée.

c. Comptes de régularisation (Passif) :

- Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter, ils sont comptabilisés : soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore perçues ; soit au montant nominal du prorata des produits déjà facturés/encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

Reconnaissance des dettes et charges sur projets :

- On reconnaît une dette avec les partenaires « projets terrain » à partir de la date de signature de l'engagement formalisé avec le partenaire. (fund requisition signé).
- Si le fund requisition porte sur une période clairement identifiable, on prendra la charge sur cette période. Sinon en une fois au moment de la signature de l'engagement.

Les honoraires du commissaire au compte s'élèvent à 3.600 euro HTVA .

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASBL WAPA INTERNATIONAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'ASBL WAPA INTERNATIONAL (l' « Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres le 21 octobre 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association durant deux exercices consécutifs.

Attestation sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 131.857 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 12.250 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Lasnes

2022-04-22